



L'ASSOCIATION TETRAS-LYRE

Présentation :

A/ L'association

B/ L'orchestre

C/ Les musiciens

D/ La pratique de la musique comme vecteur d'épanouissement personnel et d'intégration dans la société

E/ L'école de musique adaptée au handicap

F/ Les projets, les objectifs...

G/ Les besoins

H/ Devenir notre partenaire.

Nos coordonnées :

**Maison des Associations
Boîte Q2
67, rue Saint François de Sales
73000 Chambéry**

**tetras.lyre@ymail.com
Site : <http://tetraslyre.free.fr/>**

A / L'ASSOCIATION TETRAS-LYRE

Elle est principalement composée de parents d'enfants en situation de handicap.

Elle est reconnue par la ville de Chambéry, le Conseil Général de la Savoie et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône Alpes.

Ses buts : * contribuer à l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental, grâce à la pratique musicale.

* contribuer à l'insertion sociale de ces musiciens grâce à leur participation à des concerts ou à des actions de sensibilisation au handicap.

Son action : * gérer une école de musique adaptée avec des cours particuliers pour débiter la pratique musicale.

* organiser les répétitions et les concerts produits par l'orchestre Tétras-Lyre.

Ses moyens : * 2 salles de répétition

* 2 professeurs sous contrat à temps partiel

* le soutien de toutes les familles des musiciens pour la gestion bénévole de l'association, le ménage des salles, le transport des musiciens, l'organisation et la sonorisation des concerts...



B/ L'ORCHESTRE

Cet orchestre UNIQUE a été créé il y a 30 ans à l'Institut Médico-Educatif (IME) de CHALLES LES EAUX et se compose actuellement de 34 musiciens.

Il dispose d'un répertoire de plus de 70 morceaux allant de la musique classique à la variété et au jazz en passant par la musique traditionnelle.

L'ensemble musical est **reconnu par la Fédération Musicale de France** et se produit en public une dizaine de fois par an, seul ou lors de projets communs avec des scolaires, des écoles de musique, des chorales d'enfants ou des chœurs d'adultes.

L'orchestre prend part activement à la vie culturelle de CHAMBERY lors des fêtes de la musique, concerts de Noël, ou journées handynamiques.

La participation de François René DUCHABLE lors d'un concert en 2006, et les concerts donnés en commun avec l'orchestre du Musik Verein Onstmettingen lors des échanges franco-allemands de 2003 et 2009, récompensent le travail accompli par les musiciens et sont une véritable reconnaissance de leur compétences musicales.

En 2010, l'ensemble musical TETRAS-LYRE est invité à CLERMONT FERRAND pour jouer avec l'orchestre d'Auvergne.

En 2012, il est invité à POSCHIAVO (Suisse) pour jouer avec l'orchestre d'IDRIJA (Slovénie), dans le cadre d'un congrès « Villes des Alpes », et ira se produire en Slovénie en 2014.



C / LES MUSICIENS

Ils ont de 16 à 60 ans et sont scolarisés en IME, travailleurs en ESAT (Etablissement et services d'Aide par le Travail), ou usagers de services d'accueil de jour.

10 instruments différents sont présents dans l'orchestre : flûte, guitare, percussions, piano, trompette, xylophone, marimba, djembé, batterie et violon.

Les musiciens participent à 3 répétitions par semaine à la salle, en plus de leur travail personnel à la maison ou au foyer.

Une violoniste drômoise rejoint les Savoyards en répétition deux fois par mois ainsi que pour les concerts.

L'orchestre est sous la direction d'Isabelle HERLIN depuis 2000.

Pour chaque pupitre, Madame HERLIN retranscrit des partitions originales et les adapte car certains musiciens ne savent pas lire.

Elle propose une approche adaptée de la pédagogie musicale et du travail en Orchestre.

Le prix Béatrice de SAVOIE 2007, trophée culturel du Conseil Général de la Savoie lui a été décerné pour son action à la tête de l'orchestre Tétrasyre.



D/ LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE COMME VECTEUR D'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL ET D'INTÉGRATION DANS LA SOCIÉTÉ

La pratique musicale pour ce public permet l'amélioration **des capacités psychomotrices, cognitives et sensorielles** ainsi que leur épanouissement psychologique.

La **construction de liens sociaux** est particulièrement importante au sein de l'orchestre, qui accueille régulièrement des solistes, et qui est capable de jouer avec d'autres formations de musiciens ne souffrant pas de handicap.

Solidarité et bienveillance sont les piliers du lien multi générationnel qui unit les musiciens les plus anciens (30 ans de pratique) aux plus jeunes qui débutent.

La participation à des concerts apporte une **amélioration de l'autonomie** (transports, repas, hôtels, habillage avant les concerts...) et des capacités d'adaptation dans des cadres très divers.

La nécessité d'un comportement adapté à la vie en groupe et à la tenue sur scène vis-à-vis du public est de fait **une véritable intégration dans la société.**

Le handicap s'efface devant la musique



E/ L'ÉCOLE DE MUSIQUE ADAPTÉE AU HANDICAP :

Malgré la loi de 2005 sur l'intégration des handicapés, il est très difficile pour une personne en situation de handicap d'être admis dans une école de musique ordinaire.

L'association propose un éveil musical et un enseignement adapté au handicap mental.

Les adultes sont soutenus par leurs éducateurs pour leur envie d'apprendre, alors que les parents des plus jeunes souhaitent permettre à leurs enfants, même handicapés, un accès à un enseignement musical de qualité.

L'Association accueille aussi des personnes en situation de handicap psychique stabilisé.

Outre l'éveil musical, la pratique de plusieurs instruments est ainsi enseignée : flûte à bec, clarinette, marimba, xylophone, piano, violon, batterie...

La progression en travail par petit groupe est un préalable au travail collectif en orchestre.

Nous souhaitons permettre aux musiciens en fin d'apprentissage d'intégrer l'orchestre TETRAS LYRE ou une école de musique proche du lieu de vie du musicien.

L'école gérée par l'Association est aussi un appui et un lieu ressource pour les structures d'enseignement musical ordinaires de toute la Savoie, et aujourd'hui hors du département (CEFEDM).



F/ LES PROJETS, LES OBJECTIFS :

Participer à des festivals et se produire sur des scènes culturelles "ordinaires" à travers la France, rencontrer d'autres formations musicales...

Développer l'école de musique adaptée : cette école se met en place progressivement et les besoins sont encore importants afin d'accueillir les élèves qui ne trouvent pas leur place dans le milieu ordinaire.

Renouveler et augmenter le parc instrumental :

Certains de nos instruments sont fabriqués spécifiquement pour nos musiciens. Le coût d'un marimba varie entre 2000 et 4000€.

Contribuer à la prise en compte des personnes en situation de handicap comme des personnes à part entière en multipliant les actions de sensibilisation grâce à la musique et l'histoire de nos musiciens "différents".

Faciliter les conditions de répétition des musiciens et œuvrer pour une vraie reconnaissance et prise en compte de leur investissement dans la musique.

Actuellement les musiciens ont 6 à 8 heures de répétition par semaine. Une convention a été passée avec l'APEI de Chambéry afin que 2 heures de travail soient prises comme heures de soutien. L'association en supporte les frais financiers mais espère que les temps de concerts soient un jour aussi comptabilisés comme des heures de travail.

L'évolution au cours de ces dix dernières années du nombre de concerts et de la qualité des prestations proposées par l'Orchestre ne fait aucun doute sur **son avenir possible en temps qu'Orchestre Professionnel.**



G/ LES BESOINS

Le financement d'heures de cours supplémentaires afin de répondre à la demande des nouveaux élèves.

Le financement de locaux supplémentaires pour pouvoir assurer ces heures de cours et pour le stockage du matériel.

L'achat d'instruments pour accueillir de nouveaux musiciens dans l'orchestre.

Des aides au financement des déplacements afin de participer aux festivals.

Des aides pour la mise en place d'outils de communication : dossiers de presse, plaquette de présentation, réalisation d'un CD...

Les subventions que reçoit l'association permettent de financer une partie des salaires du chef d'orchestre et du professeur de musique ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement. Ces derniers étant réduits au minimum grâce à l'investissement des bénévoles qui est important.

Les bénévoles, parents et amis, assurent en effet de nombreuses tâches telles que l'entretien des locaux, le transport et la mise en place du matériel pour les concerts, la sonorisation, la confection et l'entretien des costumes, l'encadrement lors des déplacements.



H/ En tant que PARTENAIRE de TETRAS LYRE.

L'image de votre entreprise sera associée aux supports de communication de l'orchestre. Celui ci peut aussi se déplacer et jouer au sein de votre société pour votre personnel ou un groupe de clients.

Une sensibilisation au handicap peut aussi vous être présentée, et montrera à vos collaborateurs que « différence » rime avec « performance » dès lors que le handicap est correctement compensé et intégré. Respect tolérance cohésion

Votre don peut être déductible des impôts :

Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des versements, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Pour les personnes physiques :

L'association est reconnue par les services fiscaux comme étant d'intérêt général. Elle peut donc recevoir des dons qui ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant des versements dans la limite de 20 % du revenu imposable des particuliers.

ENTREPRISES ou PARTICULIERS, vous participerez à une aventure formidable où des personnes en situation de handicap sont acteurs de leur destinée.

Cet orchestre est unique en France et constitue un partenariat exceptionnel !

